



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2022

N° 33

**Acte modificatif n°1 relatif à l'appel d'offres ouvert de missions de maîtrise d'œuvre portant sur des études et suivis de travaux pour des aménagements de l'espace public**

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	33
Membres excusés et représentés .....	5
Membres absents non représentés .....	11
Pour .....	38
Contre .....	0
Abstention .....	0
Ne prend pas part au vote .....	0

*Télétransmission Préfecture*

Nomenclature : 1.1.4.3

Numéro : 094-219400686-20221215-  
lmc134987-CC-1-1

Date réception : 20 décembre 2022

Le 15 décembre 2022 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 33, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 9 décembre 2022.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

### Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Conseillers Municipaux.

### Étaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Gilles CHERIER qui a donné pouvoir à Mme Nadia LECUYER, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Frank PATTI, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à M. Aurélien PREVOT, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

### Étaient absents non représentés :

Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.

**N° 33**

**OBJET : Acte modificatif n°1 relatif à l'appel d'offres ouvert de missions de maîtrise d'œuvre portant sur des études et suivis de travaux pour des aménagements de l'espace public**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le Règlement Intérieur des Marchés Publics de la Ville approuvé par délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2020,

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2022,

**VU** l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 7 décembre 2022,

**CONSIDERANT** que :

Le marché de Missions de maîtrise d'œuvre portant sur des études et suivis de travaux pour des aménagements de l'espace public a été attribué par la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 février 2019 au groupement constitué des sociétés SEPHIA et PRUVOST domicilié 28, avenue des Arts à 94100 SAINT MAUR DES FOSSES.

L'accord cadre a pris effet au 11 mars 2019 pour une durée de 12 mois reconductible maximum 3 fois 12 mois.

Il a été conclu sans montant minimum avec un montant maximum de 300.000 euros hors taxes par période, soit un total de 1.200.000 euros hors taxes pour la durée totale du marché reconductions comprises.

Ce marché ayant été fortement sollicité par tous les services techniques de la ville cette année, le montant maximum du marché sera atteint très vite.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'approuver le projet d'acte modificatif n°1 au marché de Missions de maîtrise d'œuvre portant sur des études et suivis de travaux pour des aménagements de l'espace public ayant pour objet d'augmenter le montant maximum du marché sur sa durée totale de 180.000 euros hors taxes pour le porter à 1.380.000 euros hors taxes.

Les autres clauses du marché sont inchangées.

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 au marché de Missions de maîtrise d'œuvre portant sur des études et suivis de travaux pour des aménagements de l'espace public avec le groupement constitué des sociétés SEPHIA et PRUVOST ayant pour objet d'augmenter le montant maximum du marché sur sa durée totale de 180.000 euros hors taxes pour le porter à 1.380.000 euros hors taxes.

N° 33

**OBJET : Acte modificatif n°1 relatif à l'appel d'offres ouvert de missions de maîtrise d'œuvre portant sur des études et suivis de travaux pour des aménagements de l'espace public**

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 15 décembre 2022, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le  
Maire  
Compte tenu de la  
réception en Préfecture  
le 20 décembre 2022  
et de la publication  
électronique le 22  
décembre 2022  
Le Directeur Général des  
Services

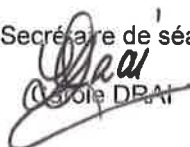


Frédéric ERBAIN



LE MAIRE,  
  
Sylvain BERRIOS

Le Secrétaire de séance



Carole DRAI

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

